

91% des arrêts de transports publics jurassiens pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, quid ?

Leïla Hanini (PS)

La RTS publiait dimanche des chiffres concernant l'accessibilité des arrêts de transports publics[1]. Si elle relève que la moitié des arrêts du pays ne respectent pas les règles d'accès pour les personnes en situation de handicap, le Jura apparaît comme étant le plus mauvais élève en la matière, avec pas moins de 91% d'arrêts inaccessibles sur son territoire.

Bien que les arrêts soient indiqués comme n'étant pas accessibles, il y a parfois des solutions telles que des rampes ou encore en dernier recours des bus navette. Mais faut-il encore que cette dernière offre soit suffisante et que les solutions alternatives soient connues des personnes concernées. La RTS relève par ailleurs que lorsqu'il s'agit de voyages desservis par les CFF, il est indiqué par une icône sur l'horaire que le quai n'est pas accessible, alors que dans les faits un embarquement moyennant par exemple l'utilisation d'un mobilift ou une rampe pliable est possible. Seul problème, aucun moyen de le savoir sans se rendre physiquement sur place.

Ces situations constituent un obstacle aux déplacements, alors que la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (Lhand) prévoyait une mise aux normes des arrêts dans un délai fixé à 2023. Il faut donc constater à ce jour que notre Canton ne respecte pas cette loi.

Aussi, nous formulons au Gouvernement les questions suivantes :

1. **Comment le Gouvernement explique-t-il que seuls 9% des arrêts de transports publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et pour quelles raisons le délai fixé par la Lhand à 2023 n'a-t-il pas été respecté ?**
2. **Dans le cas où les arrêts ne sont pas accessibles, existe-t-il toujours des alternatives pour l'ensemble du réseau jurassien (rampes, bus navette...) ?**
3. **Le Gouvernement estime-t-il que les personnes en situation de handicap sont suffisamment informées des solutions et alternatives qui s'offrent à elles lorsque les arrêts ne sont pas adaptés dans le canton ?**
4. **Concernant particulièrement le réseau des CFF :**
 - a. **Selon des communes jurassiennes, la base de données des CFF sensée indiquer les arrêts accessibles n'est pas à jour, pourquoi ?**
 - b. **Le Gouvernement estime-t-il acceptable que notre Canton soit concerné par la problématique de l'information donnée par les horaires des CFF sur l'accessibilité des quais que les personnes en situation de handicap doivent aller vérifier sur place ? Dans la négative, pense-t-il entrer en contact avec les CFF pour trouver une solution dans les meilleurs délais ?**
5. **Comment le Gouvernement entend-il appliquer la loi et dans quels délais ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

[1] <https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/transports-un-arret-sur-deux-toujours-pas-adapte-aux-fauteuils-roulants-28392701.html>

Leïla Hanini (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 15 février 2024

Documents annexés

- I0019528_Déposée.pdf